



Assemblée générale annuelle 2021-22

13 mars 2024, 18h00

École du Plateau, 145 rue de l'Atmosphère, Gatineau, QC J9A 3G3

Présences

Participants/Parents

Alvin-Olivier Muhizi
Isabelle Lambert
Kiryl Lvovich

Manon Henry
Marie-Soleil Chantelois
Nathalie Mercier

Richard Lévesque
Simon Laroche
Stephanie Mullen-Kavanagh

Bénévoles

Alphonse Condé
Brigitte Cross
Florence Coudane

Geneviève Laflèche
Jean-Francois Roy
Jean-Martin Milien

Julie Charron
Julie Mousseau
Sylviane Charrette

Entraîneurs

Ferdinand Mito-Yoba
Jonathan Cruz
Lisa Brisson

Martin Rhéaume
Mike Kavanagh

Patrick St-Onge
Rodrigue Wanna

Administrateurs

Catherine Savard-Woods
Gabriel Pichette

Mary-Ann Lévesque
Natalie Avoledo

Rico Lavoie
Sonya Gauthier

Autres

Caroline Séguin, Ville de Gatineau
Me Paul Émile Constantino

Jonathan Brulotte
Tristan Kimmerly

Absences

Administrateurs

Christiane Cayen

Idris Madjid-Lafleur

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la régularité de la convocation
Présentation des administrateurs :



Association de basketball de Gatineau
129 rue des Becs-Scie, Gatineau, QC J8M 0A5
www.basketballgatineau.com



- Gabriel Pichette, président
- Mary-Ann Lévesque, trésorière
- Natalie Avoledo, secrétaire
- Catherine Savard-Woods
- Rico Lavoie
- Sonya Gauthier
- Christiane Cayen (absente)
- Idris Madjid-Lafleur (absent)

La régularité de la convocation est constatée.

2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Gabriel propose Me Paul Émile Constantino comme président de l'assemblée. Catherine Savard-Woods seconde la proposition.

Tristan Kimmerly demande à Me Constantino de se présenter. Il lui demande également qui l'a contacté pour présider l'assemblée et s'il est rémunéré pour être présent. Me Constantino se présente, indique qu'il a été contacté par le conseil d'administration de l'ABG et qu'il n'est pas rémunéré pour être présent à l'assemblée.

Rico Lavoie propose Natalie Avoledo comme secrétaire de l'assemblée. Sonya Gauthier seconde la proposition.

3. Vérification du droit de vote et de présence

Simon Laroche demande s'il y aura élection de membre du conseil d'administration au point « Continuation du mandat des administrateurs ». Me Constantino répond que nous allons suivre l'ordre du jour et traiter ce point en temps et lieu.

M. Laroche demande pourquoi l'assemblée d'aujourd'hui est pour l'exercice 2021-22. Rico Lavoie répond que la dernière AGA a eu lieu le 14 mai 2022 pour l'exercice 2020-2021. L'ABG a un retard dans la tenue des AGA et cette assemblée en est une de régularisation des ses obligations. Les AGA ont normalement lieu dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice, le 31 mai de chaque année. La prochaine AGA régulière sera celle de l'exercice 2023-24.

Me Constantino vérifie le quorum de l'assemblée. M. Lavoie indique que 25 membres sont présents. Le quorum est atteint.





M. Kimmerly demande si tous les membres du conseil d'administration ont le droit de vote à l'assemblée.

Jonathan Brulotte demande le droit de parole pour poser une question. M. Brulotte n'a pas le droit de parole puisqu'il a été expulsé de l'ABG. M. Kimmerly fait valoir qu'en 2021-22, M. Brulotte avait le droit de vote. M. Brulotte était le président de l'ABG pour l'exercice 2021-22.

Me Constantino demande à toutes les personnes présentes de demander le droit de parole et de respecter le droit de parole des autres afin que l'assemblée puisse se dérouler dans le respect et dans l'ordre.

Me Constantino indique que nous ne pouvons pas revenir dans le passé. L'exercice 2021-22 et 2022-23 étant terminé, il n'est pas possible, ou du moins pratique, de vérifier les droits des membres en 2021-22. Il indique également qu'il n'y aura pas d'élection de membres du conseil d'administration pour des exercices déjà complétés.

M. Kimmerly remet en question le leadership de l'ABG qui fait en sorte que l'assemblée générale a lieu avec autant de retard.

Me Constantino propose que l'assemblée de régularisation soit conduite sans revenir dans le passé dans l'intérêt de l'ABG. Il indique que des vérifications dans le passé sont difficiles à faire et qu'une telle demande aurait dû être fait préalablement lors de la publication de l'ordre du jour.

Caroline Séguin, représentante de la Ville de Gatineau, demande le droit de parole. Mme Séguin indique que dans une assemblée de régularisation pour un exercice passée comme celle d'aujourd'hui, il y a un seul point sujet à un vote, l'Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente et que pour avoir le droit de vote les membres doivent avoir été présent cette assemblée. Les autres points sont des dépôts de documents et de rapport pour la régularisation de l'ABG.





M. Kimmerly insiste pour procéder à l'élection nouveaux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022-23. Me Constantino demande à M. Kimmerly comment nous pouvons faire cela. M. Kimmerly lui demande, à titre de réponse, comment le conseil d'administration peut coopter de nouveaux membres une semaine avant la tenue de cette assemblée. Me Constantino indique que le mandat des administrateurs pour l'exercice 2022-23 a déjà été exécuter et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière pour retirer le mandat des administrateurs.

Mme Séguin s'interroge sur quels points M. Kimmerly voudrait voter aujourd'hui. Mme Séguin propose que nous ayons de l'avant avec l'ordre du jour de l'assemblée.

Gabriel Pichette tente d'expliquer la cooptation des nouveaux membres. M. Kimmerly interrompt à plusieurs reprises l'explication de M. Pichette. Me Constantino rappelle à l'ordre M. Kimmerly. M. Pichette explique que les nouveaux membres ont été cooptés pour remplacer des membres qui ont été expulsé ou ont démissionné du conseil. Catherine Savard-Woods explique que les nouveaux membres remplissent des rôles importants pour le bon fonctionnement de l'ABG soit le rôle de trésorière et secrétaire de l'ABG.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Lavoie propose l'adoption de l'ordre du jour. Florence Coudane seconde la proposition. L'ordre du jour est adopté.

M. Kimmerly pose une question sur l'ordre du jour qui vient d'être adopté. Il indique que dans la charte de l'ABG, le rôle de directeur général n'est pas défini. Il soutient que le fait que le rôle de directeur général n'est pas défini dans la charte constitue le « problème majeur » de l'ABG. Il aimerait que l'ordre du jour indique plutôt « Rapport des administrateurs ».

Isabelle Lambert indique à M. Kimmerly que l'ordre du jour vient d'être proposé, secondé et adopté.

M. Laroche indique que le rapport des administrateurs correspondrait plutôt au point « Rapport du président ».





Mme Séguin indique que le rapport du directeur général est souvent aussi désigné comme « Rapport des activités ».

Me Constantino indique à l'assemblée que le point « Affaires diverses soumises à l'assemblée » sera l'occasion pour les personnes présentes de soumettre des questions, préoccupations ou recommandation qui pourront être adressées par l'ABG dans le prochain exercice.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente

M. Lavoie fait la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 14 mai 2022 à l'École du Plateau pour l'exercice 2020-21.

Mme Séguin souligne que les personnes présente à cette AGA seront les seuls à pouvoir voter pour l'adoption du procès-verbal.

Mme Savard-Woods propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente. Gabriel Pichette seconde la proposition. Le procès-verbal est adopté.

M. Brulotte demande de faire des modifications au procès-verbal qui vient d'être adopté. Me Constantino permet à M. Brulotte de proposer des modifications bien que le procès-verbal ait déjà été adopté.

M. Brulotte propose de modifier le titre du point 8 « Rapport du directeur général » à « Rapport du directeur général intérimaire ». M. Brulotte explique que le poste de directeur général ne figure pas à la charte et que le poste a été créé de manière temporaire. Me Constantino demande si quelqu'un veut secondar la proposition. Personne ne seconde la proposition. La proposition est rejetée.

M. Brulotte propose d'ajouter au procès-verbal au point 9 « Affaires diverses soumises à l'assemblée » la phrase « Aucune modification n'est apportée à la charte ». Me Constantino demande si quelqu'un veut secondar la proposition. Personne de seconde la proposition. La proposition est rejetée.





Mme Savard-Woods demande à Me Constantino pourquoi M. Brulotte peut prendre la parole alors que celui-ci a perdu se droit en étant expulsé de l'ABG. Me Constantino propose qu'il puisse prendre la parole pour l'adoption du procès-verbal uniquement puisqu'il était présent à l'AGA précédente.

M. Brulotte demande le vote pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente. Les personnes présentes qui ont le droit de vote pour l'adoption du procès-verbal sont : Jonathan Brulotte, Gabriel Pichette, Rico Lavoie, Sonya Gauthier et Catherine Savard-Woods.

Votes en faveur de l'adoption : Sonya Gauthier, Catherine Savard-Woods, Gabriel Pichette et Rico Lavoie

Votes contre l'adoption : Jonathan Brulotte

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente est adopté par un vote de 4 en faveur et 1 contre.

6. Rapport financier

Mary-Ann Lévesque présente le bilan et l'état des résultats 2021-22 préparé par Exacte Gestion comptable. Mme Lévesque explique que la tenue de livre était peu détaillée pour l'exercice financier, mais que l'ABG utilise maintenant un logiciel de tenue de livre et comptabilité qui lui permettra de corriger la situation pour l'exercice 2023-24.

Stephanie Mullen-Kavanagh demande si une note explicative sera ajoutée aux états financiers pour expliquer que la ventilation des revenus et dépenses est imprécise. Mme Lévesque lui indique que oui.

Mme Mullen-Kavanagh suggère que lors de la soumission des états financiers, l'ABG devra reconnaître et expliquer les sommes importantes catégorisées comme dépenses et revenus divers. Elle suggère également qu'un auditeur prépare une communication aux membres pour expliquer la situation. Ces mesures pourraient mitiger le risque d'un audit fiscal.

Mme Lambert demande si le déficit était prévu ou inattendu, si un déficit est commun pour l'ABG. M. Lavoie indique que le déficit peut être expliquer principalement par l'annulation de certaines activités en raison de la COVID-19,





notamment la session de printemps de la Ligue de basketball de Gatineau – Mini-basket et l’offre de nouveaux programmes comme Gatineau Elite qui était plus difficile à budgéter.

M. Laroche demande si les états financiers de l’ABG ont été audité dans le passé. M. Kimmerly prétend que les états financiers étaient systématiquement audités dans le passé. Il réitère que pour les années 2005, 2006 les états financiers ont été audité par un comptable.

Mme Mullen demande si d’autres états financiers seront présentés, par exemple l’état des flux de trésorerie ou les résultats budgétés et réalisés. Elle suggère que des rapports supplémentaires soient ajoutés à l’avenir.

Marie-Soleil Chantelois demande d’expliquer les dépenses de restaurants. M. Lavoie explique que ces dépenses sont celles encourus par les entraîneurs lors des compétitions à l’extérieur de la région.

7. Rapport du président

M. Pichette présente le rapport du président.

M. Pichette indique que la priorité lors de l’année 2021-22 était de redémarrer les activités après le confinement dû à la pandémie de COVID-19. L’année a été marquée par diverses mesures sanitaires, dont le passeport vaccinal, qui ont été des défis pour l’ABG. Malgré ces conditions sans précédent, l’ABG a réussi à reprendre ses activités et à lancer le nouveau programme Gatineau Elite.

Pour le programme compétitif, la ligue régionale en Ontario n’a pas eu de saison. Les équipes de l’ABG ont donc tous participé au Circuit Basketball Québec. Le transport était assuré par les parents, qui ne pouvaient pas assister aux matchs car les spectateurs étaient interdits.

Pour le programme récréatif, la Ligue de basketball de Gatineau a eu deux sessions à l’automne et à l’hiver. La session de printemps a dû être annulée.





Gatineau Elite a été lancé au printemps avec 3 équipes, 2 pour garçons et 1 pour filles, qui ont joué des matchs à Toronto, Montréal et Québec et aux États-Unis.

Le programme Gatineau Elite a été créé en partenariat avec Canada Elite. L'organisation a également organisé un camp d'identification à Gatineau pour les garçons. Un joueur des Dragons, Emmanuel Ngo Kana Suzama, a reçu une offre pour rejoindre une école préparatoire affiliée à Toronto à la suite de sa participation au camp. Il poursuit son développement avec Canada Elite.

Pour le programme de haute performance, nous avons fait la première édition des Cours d'été, un camp d'entraînement intensif de 4 semaines pour filles et garçons.

Les réunions du conseil d'administration ont eu lieu à distance via Teams. L'année a aussi été marquée par des départs de plusieurs membres du conseil d'administration.

M. Kimmerly demande si le rapport du président a parlé de la Ligue de basketball de Gatineau – Mini-basket. M. Pichette répond que oui.

Me Constantino confirme que M. Pichette a terminé la présentation de son rapport et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Kimmerly demande si le partenariat avec Under Armour/Canada Elite est toujours active. M. Pichette répond que oui.

Mme Mullen-Kavanagh demande si l'association a prévu des mesures particulières pour permettre de traverser d'autres situations imprévues similaires à la pandémie de COVID-19, par exemple la création d'un fond d'urgence. M. Pichette répond que le conseil n'a pas mis en place de mesures particulières pour être mieux préparé en cas de situation imprévue. L'ABG a utilisé les fonds en banque résultant des bénéfices des années précédentes pour absorber le déficit de cet exercice. M. Pichette indique que le conseil se penchera sur la mise en place d'un fond d'urgence pour l'ABG.





8. Rapport du directeur général

M. Lavoie présente le rapport du directeur général.

Il détaille les programmes et activités offertes pour l'exercice.

Programme récréatif

Ligue de basketball de Gatineau – Mini-basket

Sessions de 8 semaines, cours et matchs

Filles et garçons de 1re à 6e année

Secteur Aylmer, Gatineau et Buckingham

Inscriptions

Automne : 274

Filles 1re à 3e année : 34

Filles 4e à 6e année : 41

Garçons 1re et 2e année : 52

Garçons 3e et 4e année : 72

Garçons 5e et 6e année : 75

Hiver : 269

Filles 1re à 3e année : 29

Filles 4e à 6e année : 38

Garçons 1re et 2e année : 58

Garçons 3e et 4e année : 70

Garçons 5e et 6e année : 74

Ligue de basketball de Gatineau – Ligue d'été

Séries de matchs récréatifs sous la supervision d'entraîneurs de l'ABG

4 blocs de 2 semaines, 2 matchs par semaine

Filles 12 à 15 ans, Filles 15 à 18 ans, Garçons 12 à 14 ans, Garçons 14 à 16 ans, Garçons 16 à 18 ans

Inscriptions

Filles 12 à 15 ans : 49 inscriptions

Filles 15 à 18 ans : 27 inscriptions

Garçons 12 à 14 : 71 inscriptions

Garçons 14 à 16 : 54 inscriptions

Garçons 16 à 18 : 62 inscriptions

Programme compétitif

Dragons de Gatineau

Équipes compétitives de niveau provincial



Association de basketball de Gatineau

129 rue des Beccs-Scie, Gatineau, QC J8M 0A5

www.basketballgatineau.com



Filles et garçons de 1re à 5e secondaire

Inscriptions

Filles Benjamin : 12

Filles Cadet : 12

Garçons Benjamin : 11

Garçons Cadet Relève : 11

Garçons Cadet : 11

Garçons Juvénile Relève : 8

Garçons Juvénile : 8

Séance d'identification Under Armour Canada Elite

Partenariat avec Canada Elite

Emmanuel Ngo Kana Suzama rejoint Inspire Academy à Toronto

Inscriptions: 80 participants

Gatineau Elite

Équipes compétitives de niveau national/nord-américain

Filles 2e secondaire, garçons 2e secondaire et garçons 4e secondaire

Inscriptions

Filles 2e secondaire : 8 + 3 réservistes

Garçons 2e secondaire : 12 + 3 réservistes

Garçons 4e secondaire : 8 + 3 réservistes

Programme de haute performance

École de basketball de Gatineau – Sport-Études

Programme Sport-Études Basketball

Filles et garçons de 1re à 5e secondaire

Inscriptions : 19

Filles : 3

Garçons : 16

1re secondaire : 5

2e secondaire : 5

3e secondaire : 4

4e secondaire : 4

5e secondaire : 1

École de basketball de Gatineau – Cours d'été

Camp d'entraînement intensif

4 semaines, 15 heures d'entraînement par semaine



Association de basketball de Gatineau

129 rue des Becs-Scie, Gatineau, QC J8M 0A5

www.basketballgatineau.com



Filles et garçons de 6e année à 5e secondaire, avant-midi et après-midi

Inscriptions

Semaine 1 : 33 participants

Semaine 2 : 32 participants

Semaine 3 : 35 participants

Semaine 4 : 33 participants

Me Constantino demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le rapport du directeur général. Il n'y a pas de question sur le rapport du directeur général.

9. Affaires diverses soumises à l'assemblée

Me Constantino demande à l'assemblée si quelqu'un a des points à soumettre à l'assemblée dans les affaires diverses.

M. Kimmerly annonce qu'il ne posera pas de question.

Mme Séguin précise que les points soumis à l'assemblée seront adressés à l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2023-24.

M. Kimmerly demande plus de transparence, il affirme qu'il y a un énorme manque de transparence. Il demande que les noms et rôles du conseil d'administration soient publiés sur le site Web de l'ABG.

M. Kimmerly affirme que l'information qui se retrouve sur le site devrait être respecté. Par exemple, la procédure de sélection pour les équipes des Dragons de Gatineau devrait être respectée.

M. Kimmerly demande qu'un budget pour chaque équipe soit présenté aux parents.

M. Kimmerly affirme qu'il y a 16 places pour des membres du conseil d'administration. Il aimerait que le conseil soit composé de personnes avec des profils diversifiés pour faire avancer l'association. Il affirme que selon sa perception l'ABG est « brisée » et qu'il faut la réparer.

M. Kimmerly affirme qu'il y a plusieurs personnes qui sont absentes à l'assemblée de ce soir qui partagent son avis, mais qui ne sont pas venu à





l'assemblée car elles ne veulent pas avoir à traiter avec l'ABG et sa gouvernance actuelle.

Me Constantino demande s'il y a d'autres affaires diverses à soumettre à l'assemblée.

Mme Lambert demande d'obtenir la charte et règlements de l'ABG. M. Lavoie indique que la charte sera mise en évidence sur le site Web de l'ABG.

10. Continuation du mandat des administrateurs

Me Constantino explique que le mandat des administrateurs a déjà été entamé et presque complété pour les exercices 2022-23 et 2023-24 par les administrateurs en place. Dans cette situation, si personne ne se manifeste pour demander un changement au conseil, le mandat est reconduit de facto.

M. Kimmerly demande si des personnes présentes qui veulent faire partie du conseil peuvent le faire.

Mme Séguin indique que l'assemblée de ce soir concerne l'exercice 2021-22 et que nous ne pouvons pas ajouter des membres au conseil dans une assemblée d'un exercice passé. La prochaine élection aura lieu à l'assemblée de 2023-24. Me Constantino confirme que la prochaine élection de membre pourra avoir lieu à l'assemblée de 2023-24.

M. Pichette indique que l'assemblée générale annuelle aura lieu avant le 31 décembre suivant l'exercice 2023-24 qui prendra fin le 31 mai 2024.

Mme Séguin indique que la prochaine assemblée de régularisation devrait être beaucoup plus courte. Il devrait y avoir moins de questions et les obligations devraient être remplies plus simplement.

Me Constantino indique que la prochaine assemblée sera plus rigoureuse au niveau de la procédure et du droit de parole. Cette assemblée était particulière et a été plus permissive pour permettre à tout le monde de bien comprendre, se faire entendre et collaborer.





Mme Mullen-Kavanagh suggère de publier les procédures de la prochaine assemblée à l'avance afin de faciliter son déroulement. Elle suggère également d'indiquer dans l'ordre du jour les points qui sont sujets à un vote.

11. Clôture de la réunion

M. Pichette remercie les personnes présentes d'avoir pris part à la réunion, il mentionne que c'est l'assemblée la plus fréquentée qu'il a vu depuis le début de son implication à l'ABG. Il est heureux de voir que l'ABG tient à cœur à autant de gens. Il indique être en désaccord avec certains propos tenu lors de l'assemblée, l'ABG se porte bien et mets en œuvre plusieurs mesures pour s'améliorer constamment.

M. Kimmerly interrompt M. Pichette pour poser une question. M. Pichette rappelle que personne n'a interrompu M. Kimmerly quand il a pris la parole et qu'il s'attend au même respect de son droit de parole.

M. Pichette indique que le conseil d'administration travail très fort pour faire continuer et progresser l'ABG, que le conseil veut collaborer avec tous les membres pour le bien de l'ABG. Il déplore que certaines personnes fassent preuve d'arrogance et de mépris envers l'ABG et se contente de jeter le blâme sur d'autre plutôt que de contribuer à améliorer la situation.

M. Kimmerly interrompt M. Pichette pour lui dire que cette discussion n'a pas sa place ici.

Me Constantino rappelle à M. Kimmerly que l'assemblée a respecté son droit de parole et qu'il doit faire de même pour le droit de parole des autres.

M. Pichette termine en remerciant à nouveau les personnes présentes pour leur implication à l'ABG.

Mme Lambert propose de clore l'assemblée. M. Kimmerly seconde la proposition. La proposition est adoptée et l'assemblée est close.

